



## SÉANCE DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mille vingt et le dix juillet, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Thibéry s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes, sous la présidence du Maire, Jean AUGÉ.

2020-S6

### OBJET :

#### Compte-rendu du Conseil Municipal

#### NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil : 23  
En exercice : 23

**Présents :** Jean AUGÉ - Jean-Louis CALVET - Nicole COSTE - Michel CAMPANELLA - Céline SABLIER - José BELMONTE - Jean-Louis MONTAULON - Dominique LAUX - Stéphane WIBAUX - Francis DUQUENNE - Joël CARRIER - Caroline ROBERT - Joséphine GROLEAU - Stéphan LOPEZ - Estelle OLIVE - Christophe SIRVEN - Nadège ROUQUET - Ludivine SELIG - Florian TENZA  
**Procurations :** Martine GAUTHIER à Céline SABLIER - Régine ROSENFELD à Joséphine GROLEAU - Fabienne SERVAT à Francis DUQUENNE  
**Absents :** Julien COUGNENC

Jean-Louis MONTAULON étant élu secrétaire de séance à l'unanimité, l'ordre du jour est abordé.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

### Délibérations

#### 1. Désignation des délégués et des suppléants au sein du collège électoral qui sera chargé de procéder à l'élection des sénateurs

Vu le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2020-I-784 du 30 juin 2020 déterminant le nombre de délégués titulaires et délégués suppléants,

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM Jean-Louis MONTAULON - Nicole COSTE et de MM Ludivine SELIG - Florian TENZA.

Mme Dominique LAUX est désigné secrétaire du bureau.

La présidence du bureau est assurée par ses soins.

Liste déposée et enregistrée : 1

La liste des délégués titulaires est composée par MM. Caroline ROBERT - Christophe SIRVEN - Céline SABLIER - Jean AUGÉ - Nicole COSTE - Jean-Louis CALVET - Estelle OLIVE -

La liste des délégués suppléants est composée par MM. José BELMONTE - Joséphine GROLEAU - Francis DUQUENNE - Dominique LAUX

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires et des délégués suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement du ou des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 22
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 22

La liste a obtenu 22 voix.

M. le Maire a proclamé élus délégués (ou délégués supplémentaires) les candidats des listes ayant obtenu des mandats de délégués dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de délégués (ou délégués supplémentaires) obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative jointe au procès-verbal.

Il a ensuite proclamé élus suppléants les autres candidats des listes pris à la suite du dernier candidat élu délégué dans l'ordre de présentation sur chaque liste et dans la limite du nombre de mandats de suppléants obtenus, conformément à la feuille de proclamation nominative également jointe en annexe 1 du procès-verbal.

## 2. Échange de terrain Consorts Bel / Commune *Annule et remplace délibération n° 2020-S4-18*

Monsieur le Maire rappelle que le 10 juin 2020, la délibération n° 2020-S4-18 a été votée concernant l'échange de terrain entre les Consorts Bel et la Commune ; cependant une erreur sur les parcelles a été identifiée et il convient de régulariser la situation.

Les parcelles échangées sont les suivantes :

- la parcelle **B 211** d'une superficie de 52 a 60 ca appartenant à la Commune et située en zone N du PLU
- les parcelles **B 326** d'une superficie de 20 a 70 ca et **B 1879** d'une superficie de 31 a 90 ca appartenant aux Consorts Bel et situées en zone N du PLU.

La parcelle **B 1880** d'une superficie de 15 a 00 ca appartenant aux Consorts Bel n'était pas incluse dans cet échange.

L'échange des parcelles entre la commune et les Consorts BEL est identique en surface, 52 a et 60 ca.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve l'échange de la parcelle cadastrée B 211 appartenant à la commune contre les parcelles B 326 et B 1879 appartenant aux Consorts Bel, d'une superficie totale respective de 52 a 60 ca ; décide d'annuler la délibération n° 2020-S4-18 et de la remplacer par la délibération n° 2020-S6-02 ; autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette transaction.

La séance est levée à 18h55.

Le secrétaire de séance

